

# FOURMI VERTE

Association à but non lucratif Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901



## Siège social

7, cité d'Antin  
75009 PARIS



## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes clos le 31 décembre 2006



Société d'Expertise Comptable  
et de Commissaires aux Comptes

138, bd Haussmann - 75008 PARIS

Tél. 01.42.99.66.44 - Fax 01.42.89.31.63

*Société Anonyme au Capital de 1.400.000 € - 652 059 213 R.C.S. PARIS - SIRET 652 059 213 00023 - NAF 741C*

A Mesdames et Messieurs les Membres  
de l'**Association FOURMI VERTE**

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'**Association FOURMI VERTE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



## II- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, 1er alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le financement des activités de l'association résulte pour partie de conventionnements avec des institutions publiques.

Ces contributions financières peuvent être reportées sur les exercices suivants lorsqu'elles sont pluri-annuelles ou faire l'objet d'engagements à réaliser sur ressources affectées.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à vérifier le respect des méthodes comptables précisées ci-dessus et à examiner les dispositifs de contrôle et de valorisation mis en place pour la détermination des estimations significatives relatives aux montants des fonds dédiés ou des produits constatés d'avance inscrits au bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

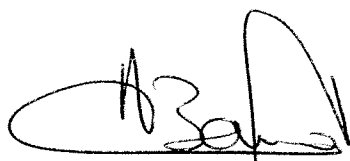
## III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents, ou mis à leur disposition, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 04 juin 2007

**Pour SOFIDEEC BAKER TILLY**  
Commissaire aux comptes titulaire  
Membre de la CRCC de Paris



**Cyrille BAUD**  
Responsable Technique  
Expert-comptable,  
Commissaire aux comptes, Associé  
Membre de la CRCC de Paris



**M.F. EL MGHAZLI**  
Président Directeur Général  
Expert-comptable,  
Commissaire aux comptes, Associé  
Membre de la CRCC de Versailles



# Comptes annuels

## Fourmi Verte

du 1<sup>er</sup> décembre 2005  
au 31 décembre 2006

## Bilan au

ACTIF	31/12/2006 13 mois		
	BRUT	AMORT PROV	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisation corporelles			
logiciels	450	0	450
<b>TOTAL 1</b>	<b>450</b>	<b>0</b>	<b>450</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances référencés	4 398		4 398
Subvention à recevoir	1 110 000		1 110 000
Autres créances	124 516		124 516
Disponibilités	240 404		240 404
<b>TOTAL 2</b>	<b>1 479 318</b>	<b>0</b>	<b>1 479 318</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 479 768</b>	<b>0</b>	<b>1 479 768</b>

31 décembre 2006

<b>PASSIF</b>	31/12/2006 13 mois
<b>FONDS PROPRES</b>	
Excedent de l'exercice	10 999
<b>TOTAL 1</b>	<b>10 999</b>
<b>Provisions pour risques et charges et Fonds dédiés</b>	
Provision pour impôts	1 941
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	627 701
<b>TOTAL 2</b>	<b>629 642</b>
<b>DETTES</b>	
Fournisseurs	182 420
Dettes fiscales	229
Autres dettes	20
Produits constatés d'avance	6 458
Subvention constatée d'avance	650 000
<b>TOTAL 3</b>	<b>839 127</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 479 768</b>

**COMPTES DE RESULTAT**  
**DU 1er DECEMBRE 2005 AU 31 DECEMBRE 2006**

	<b>REEL</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>2006</b>
70- Produits de l'activité	4 761
74- Subventions d'exploitation	1 250 000
76- Produits financiers	8 179
<b>Total des produits</b>	<b>1 262 940</b>
<b>CHARGES</b>	
60- Achats	1 532
61- Services extérieurs	602 747
64- Charges du personnel	20
65- Autres charges de gestion courante	18 000
68- Dotation aux amortissements, provisions et engagements	629 642
<b>Total des charges</b>	<b>1 251 941</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>10 999</b>

**Association Fourmi Verte  
Comptes Annuels au 31 décembre 2006**

\*\*\*\*\*

**ANNEXE**

Le bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006, dont le total est de 1 479 768 euros et le compte de résultat présenté sous forme de liste, dont le total des charges est de 1 251 941 euros dégagent un excédent de 10 999 euros.

L'exercice d'une durée de 13 mois recouvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2005 au 31 décembre 2006.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites, et résumées dans le sommaire joint.

L'annexe est présentée ci-après en **5 parties**, à savoir :

- **Activité et faits caractéristiques,**
- **Règles et méthodes comptables,**
- **Notes sur le bilan,**
- **Note sur le compte de résultat,**
- **Valorisation comptable de la contribution en nature des membres.**



### 1. ACTIVITE ET FAITS CARACTERISTIQUES :

L'Association Fourmi Verte est une association loi 1901 créée le 1<sup>er</sup> décembre 2005 par trois partenaires : Familles Rurales, Groupama et la Mutualité Sociale Agricole. Elle a pour but le développement et la fourniture de services à la personne sur l'ensemble du territoire français au profit de ses membres et des organismes qui leur sont rattachés ainsi que tout prestataire. Elle assure la promotion de ces services et la mise en relation des demandeurs avec les prestataires de services. Elle représente l'intérêt de ses membres auprès des pouvoirs publics et en particulier l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) dont elle est l'interlocuteur.

#### Les principaux faits marquants de l'exercice :

Fourmi Verte, depuis sa création en décembre 2005, a principalement mis l'accent sur une politique de publicité pour se faire connaître, publicité par spots radio et Internet, réalisation d'affiches, de dépliants et dossiers de presse pour un montant de 388 873 euros.

L'association a également fait appel à un prestataire pour le choix de son nom et de son logo pour un montant de 77 550 euros.

Le statut fiscal n'a pas été défini par l'administration. Une provision a été comptabilisée pour un montant de 1 941 euros. Ce point est précisé dans l'annexe (cf. partie provision pour risques et charges).

### 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de **prudence**, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- **Continuité d'exploitation,**
- **Indépendance des exercices.**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## FOURMI VERTE 2006

### 3. NOTES SUR LE BILAN :

## ACTIF

### I. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de Fourmi Verte ont pour valeur **450 euros** composé essentiellement d'un logiciel pour la récupération des écritures de ventes auprès de Mutuaide acquis fin 2006 et qui sera amorti en 2007 à 100%.

### II. CREANCES RÉFÉRENCÉS

Elles s'élèvent à **4 398,31 euros** correspondant aux facturations des commissions des prestataires de services restant à recouvrir au 31 décembre 2006.

### III. SUBVENTIONS A RECEVOIR

Pour un montant de **1 110 000 euros** et se répartissant de la façon suivante :

#### *A) Subvention à recevoir 2006*

Agence Nationale des Services à la Personne	460 000,00 €
---	--------------

#### *B) Subvention à recevoir 2007*

Agence Nationale des Services à la Personne	650 000,00 €
---	--------------

### IV. AUTRES CREANCES

Elles s'élèvent à **124 515,98 euros** et se décomposent comme suit :

- |  |             |
|--|-------------|
| • TVA à récupérer                                | 6 020,70 €  |
| • Crédit TVA                                     | 90 984,00 € |
| • TVA sur factures non parvenues                 | 23 064,55 € |
| • Produits financiers 4 <sup>ème</sup> trimestre | 4 446,73 €  |

---

**124 495,98 €**

### V. DISPONIBILITE

Finama	240 403,57 €
--------	--------------

## PASSIF

### I. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

#### *Provisions pour l'impôt sur les sociétés*

Le statut fiscal de l'association n'a pas encore été défini par le service des impôts.

Le questionnaire reçu fin mars de la Direction Générale des Impôts pour définir le régime d'imposition de Fourmi Verte vient d'être retourné.

Il semblerait que notre activité soit soumise à l'impôt sur les sociétés ; aussi par mesure de prudence, l'impôt qui peut être dû a été provisionné à hauteur de **1 941,00 euros**.

### II. FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS

La subvention allouée par l'Agence Nationale des Services à la Personne pour les exercices 2005 et 2006 n'a pas été entièrement dépensée. La somme de **627 700,55 euros** non utilisée a été reportée sur 2007.

### III. DETTES FOURNISSEURS

Il reste à payer les factures de novembre et décembre pour un montant de **182 420,13 euros**.

### IV. DETTES FISCALES

Elles s'élèvent à **229,04 euros** représentant la TVA à payer.

### V. DETTES SOCIALES

Elles représentent un montant de **20,00 euros** au profit de la maison des Artistes.

### VI. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Pour un montant de **6 457,81 euros** correspondant à la partie de la facturation aux référencés faite sur 2006 et concernant 2007.

### VII. SUBVENTION CONSTATÉE D'AVANCE

La subvention annoncée par l'Agence Nationale des Services à la Personne pour 2007 s'élève à **650 000,00 euros**. C'est cette subvention qui a été comptabilisée.

4. Notes sur le compte de résultat :

**DETAIL DES PRODUITS**

Arrêtes au Durée	31/12/2006 13 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
<b>Ventes</b>	
Prestation	4 761,21
	<b>4 761,21</b>
<b>Subvention</b>	
Services à la personne	1 250 000,00
	<b>1 250 000,00</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>8 179,12</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 262 940,33</b>

Les produits sont constitués essentiellement de la subvention de l'agence nationale des services à la personne.

## DETAIL DES CHARGES

	Arrêté au Durée	31/12/2006 13 MOIS
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Autres Achats</b>		
Fournitures de bureau		1 532,50
		<b>1 532,50</b>
<b>Services extérieurs</b>		
Frais plate forme		111 882,24
Entretien réparation		707,16
Hébergement internet		259,00
Dépôt nom domaine		1 096,20
Frais d'étude		77 550,00
		<b>191 494,60</b>
<b>Autres services extérieurs</b>		
Personnel mis à disposition		4 313,31
Honoraires		121 226,00
Annonces insertion		272 647,42
Catalogues et imprimés		10 190,00
Frais conseil d'administration		538,00
Frais de déplacement		1 545,17
Mission et réception		106,00
Affranchissement		445,29
Téléphone		236,77
Frais bancaires		4,39
		<b>411 252,35</b>
<b>Frais de Personnel</b>		
Contribution diffuseur		20,00
		<b>20,00</b>
<b>Charges de gestion courante</b>		
Frais cession logo		18 000,00
		<b>18 000,00</b>
<b>Engagements à réaliser sur subventions</b>		<b>627 700,55</b>
<b>Dotation aux provisions</b>		
Provision pour impôts		1 941,00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 251 941,00</b>
Excédent		10 999,33
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 262 940,33</b>

K

## **FOURMI VERTE 2006**

Les charges pour le premier exercice ont été surtout des frais pour faire connaître l'enseigne.

Des frais de publicité par spots radio et internet, réalisation d'affiches et de dépliants pour un montant de 388 873 euros et des honoraires pour le choix de son nom et de son logo pour 77 550 euros.

L'excédent de l'exercice s'élève à 10 993,23 euros après la provision pour impôts.



**5. NOTES SUR LA VALORISATION COMPTABLE DE LA CONTRIBUTION EN NATURE  
DES MEMBRES :**

<b>Membres fondateurs</b>	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Coût horaire</b>	<b>Total</b>
<b>Familles Rurales</b>			
Salaires et charges sociales 2005	449	49	22 001,00
Salaires et charges sociales 2006	787	50	39 350,00
Deux administrateurs	208	8,27	1 720,16
			<b>63 071,16</b>
<b>Groupama</b>			
Salaires et charges 2005 et 2006	878	55	48 290,00
Salaires et charges 2005 et 2006	308	100	30 800,00
Salaires et charges 2005 et 2006	309		35 000,00
			<b>114 090,00</b>
<b>Mutualité Sociale Agricole</b>			
Salaires et charges 2005	144 h 30		13 169,26
Salaires et charges 2006	300		26 003,31
			<b>39 172,57</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>216 333 ,73</b>



## TABLEAU DES SUBVENTIONS 2006

ORGANISMES	Report 2005	Date de notification	Total notifié	Produits 2006	Report sur 2007	Reçu en 2006	A recevoir après 2006
Agence nationale des services à la personne		25/01/2006	1 900 000,00				
2005				100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
2006				1 150 000,00	627 700,55	690 000,00	460 000,00
2007				0,00	650 000,00	0,00	650 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>1 900 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>1 277 700,55</b>	<b>790 000,00</b>	<b>1 110 000,00</b>



**Fonds dédiés.****Tableau de suivi des engagements à réaliser sur subventions attribuées**

<b>Subventions</b>	<b>Montant initial de la subvention</b>	<b>Fonds à engager au début de l'exercice</b>	<b>Utilisation en cours d'exercice</b>	<b>Engagement à réaliser sur nouvelle affectation</b>	<b>Solde des dépenses non engagées en fin d'exercice</b>
<b>Agence national des services à la personne</b>					
2005	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	
2006	1 150 000,00	1 150 000,00	522 299,45	627 700,55	627 700,55
<b>TOTAL</b>		<b>1 250 000,00</b>	<b>622 299,45</b>	<b>627 700,55</b>	<b>627 700,55</b>